REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Effectif légal du conseil communautaire : 60

Nombre de conseillers en exercice : 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 56

Nombre de votants : 56

Date de convocation : 28 Janvier 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 11 Février 2021

Objet: Capitale européenne de la Culture 2028 – Adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'association « Clermont – Massif central 2028 » en soutien à la candidature de Clermont-Ferrand

Délibération n°19

L'AN deux mille vingt et un, le mercredi 03 février, le conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, titulaires.

Mme GRENIER Arlette, M DAIN Denis, suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- -M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- -Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- -M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir à* Mme DE MARCHI Véronique,
- -Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- -M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- -M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, suppléant,

Absents:

- M BELDA José,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PERRETON Régine,
- M RAYMOND Vincent,

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M DE ABREU Jérôme

Rapport n°19 - Capitale européenne de la Culture 2028 - Adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'association « Clermont - Massif central 2028 » en soutien à la candidature de Clermont-Ferrand

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu le projet de statuts de l'association « Clermont - Massif central 2028 »,

Considérant la candidature de Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028, Considérant la création de l'association « Clermont – Massif central 2028 » portant sur le soutien des collectivités territoriales, acteurs économiques, culturels, socio-professionnels et habitants, au sein d'une structure de portage collectif de grand projet de territoire, au titre de Capitale européenne de la Culture 2028,

Considérant l'organisation par Riom Limagne et Volcans d'Assises de la culture en 2021,

Considérant la volonté de Riom Limagne et Volcans de soutenir la candidature Clermont - Massif central 2028,

Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à la vie culturelle, et à l'unanimité, décide :

- De soutenir officiellement la candidature Clermont Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur les supports de communication de Riom Limagne et Volcans,
- D'adhérer à l'association Clermont Massif central 2028 en tant que membre associé,
- De contribuer au fonctionnement de cette association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2021 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier,
- De s'engager à proposer une contribution de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen en 2022-2023.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 04 février 2021

Le Président

Frédéric BONNICHON

COMMUNAL Riom TO Limagne P et Volcans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).